

Formation approfondie en « traumatologie spécialisée »

Catalogue général des opérations (ancienne formation approfondie en chirurgie générale et traumatologie)

Le/la candidat(e) soussigné(e) confirme par sa signature qu'il/elle a effectué personnellement les opérations énumérées ci-dessous. Ce catalogue présente la somme totale de toutes les opérations effectuées depuis le début de la période de formation post-graduée (pour les titres de spécialiste et de formation approfondie).

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Période de formation de/à:

Le catalogue des opérations est également divisé en trois modules, par analogie avec le catalogue des opérations pour le titre de spécialiste en chirurgie. Le nombre minimal d'interventions individuelles ainsi que le nombre minimal de chaque module doivent être remplis, ce dernier étant supérieur à la somme totale du nombre minimal d'interventions individuelles. Le nombre minimal d'interventions par module peut être atteint par des interventions supplémentaires marquées d'un "X". De même, le nombre minimal total de 1040 interventions est supérieur à la somme des nombres minimaux de modules individuels. La différence peut être atteinte par des interventions marquées d'un "X" de n'importe quel module.

A. Module urgences chirurgicales		Interventions effectuées	Nombre minimal
Prise en charge chirurgicale en salle de déchoquage	X		20
Réduction de luxations/fractures Traitement conservateur de fractures			40
Traitement de plaies			30
Pose d'un fixateur externe	X		10
Drainages thoraciques	X		25
Cervicotomies (dégagement de la trachée)	X		5
Pose d'un Cystofix	X		5
Nombre minimum d'interventions requises pour ce module			150

B. Module chirurgie générale		Interventions effectuées	Nombre minimal
Interventions de petite chirurgie (athérome/lipome, Kocher, Thiersch, excision de ganglions lymphatiques, etc.)			60
Laparoscopies, laparotomies *			50
Appendicectomies	X		40
Cholécystectomies	X		30
Hernies (inguinales, ombilicales)	X		40
Hernies abdominales (hernies cicatricielles, réparation herniaire par vidéoscopie)	X		15
Interventions sur l'estomac (suture d'ulcère, gastroentérostomies, gastrostomies chirurgicales, résections)	X		5

Interventions de l'intestin grêle (résections, adhésiolyse, stomies)	X		35
Colorectal (résection de segment, résection partielle)	X		10
Hépatobiliaire (sans cholécystectomies), résection partielle du foie, résection partielle du pancréas, chirurgie bariatrique	X		0
Chirurgie endocrine (thyroïdectomie, parathyroïdectomie, adrénaléctomie)			5
Proctologie (hémorroïdes, fistules, etc.), rectoscopies et proctologie élargie	X		40
Splénectomie	X		0
Colostomies	X		5
Interventions veineuses (opération de varices, port/pacemaker)	X		30
Autres interventions pouvant être comptées (Interventions de chirurgie thoracique, interventions urologiques, interventions vasculaires, sections de segments, endoscopies diagnostiques et thérapeutiques, interventions mammaires)	X		40
Nombre minimum d'interventions requises pour ce module			475

C. Module traumatologie de l'appareil locomoteur		Interventions effectuées	Nombre minimal
Ablation de matériel d'ostéosynthèse, embrochages			30
Opération des tendons et des ligaments			10
Arthroscopies	X		0
Amputations - Mineures - Majeures	X		10
Ostéosynthèse de fractures diaphysaires	X		20
Ostéosynthèse de fractures (métaphysaires) proches d'une articulation	X		40
Ostéosynthèse de fractures complexes	X		10

(fractures intra-articulaire des os diaphysaires longs et du métatarse, du talon, du bassin et de l'acetabulum)			
Chirurgie de la main (sans traitement de plaies)	X		10
Nombre minimum d'interventions requises pour ce module			160

D. Total des 3 modules	Interventions effectuées	Nombre minimal
Nombre minimum d'interventions en tout		1040

* Voies d'abord chirurgicales : p. ex. lors d'une «cholécystectomie» ouverte ou d'une «appendicectomie par laparoscopie», seule une intervention peut être comptée (cholécystectomie ou laparotomie resp. appendicectomie ou laparoscopie).

Lieu, date _____

Signature du candidat: